

J'Y VOIS CLAIR

80 nouveaux imams en Belgique : où aller les recruter ?

Le ministre de la Justice, Koen Geens, a annoncé que le gouvernement avait débloqué 3,3 millions d'euros pour rémunérer 80 nouveaux imams, dans le cadre du plan fédéral contre la radicalisation et le terrorisme, financé à hauteur de 400 millions.

ELODIE BLOGIE

Quatre-vingts nouveaux imams... Mais où va-t-on les trouver ? En vertu de la séparation de l'Etat et de l'Eglise, c'est évidemment l'Exécutif des Musulmans de Belgique (EMB) qui se charge de proposer des noms au cabinet de la Justice. En réalité, il ne s'agit pas d'aller recruter quatre-vingts nouveaux imams, mais de faire rentrer dans le système officiel des imams qui officient déjà, dans des mosquées en voie de reconnaissance. La première étape est donc la reconnaissance de ces lieux de culte en attente. Ils seraient, selon Salah Echallaoui, membre de l'Exécutif, une vingtaine à Bruxelles, et encore davantage en Flandre et en Wallonie : « Ces dossiers, introduits à l'EMB, sont validés et attendent donc le feu vert des Régions, compétentes pour la reconnaissance des lieux de culte. Mais celles-ci ont besoin que le ministère de la Justice assure les moyens financiers pour rétribuer les imams de ces futures mosquées reconnues. » Car la rétribution des ministres de culte dépend, elle, en effet, du fédéral. Les imams dont il est question sont donc, pour la grande majorité d'entre eux, déjà en fonction dans des mosquées pour l'heure non reconnues.

Quelles exigences pour les mosquées qui seront reconnues ? Pour valider le dossier d'une mosquée qui demande sa reconnaissance, l'Exécutif examine toute une série de conditions, principalement d'ordre administratif : nombre de fidèles autorisés, sorties de secours, comptabilité en ordre, etc. Quant à la teneur des discours qui sont véhiculés dans le lieu, c'est la Sûreté de l'Etat qui s'en charge et donne, à son tour, son accord. « Bien entendu, si nous sommes informés que des prêches radicaux sont donnés dans une telle mosquée, nous bloquons aussi le dossier, assure Salah Echallaoui. Mais nous pouvons toujours passer à côté de certaines choses. Ça, c'est le travail de la Sûreté. »

Quelles exigences pour les imams qui seront rétribués par l'Etat ?

Une fois ces mosquées reconnues, il s'agira donc de désigner les imams que l'Etat rétribuera pour y officier. A nouveau, les dossiers sont traités par l'EMB : « Nous analysons les candidatures d'un point de vue civil - la personne est-elle de nationalité belge ou possède-t-elle un titre de séjour valable ? - et théologique : quelles sont les connaissances de l'imam, y a-t-il une remise en contexte, etc. », explique Salah Echallaoui. Reste la question épineuse de la langue. A l'heure où la commission Marcourt, par exemple, qui a penché sur un projet de formation des futurs cadres musulmans en Fédération Wallonie-Bruxelles, impose une connaissance d'une des deux langues pour tous les imams reconnus dans un délai de trois ans (ce qui ne signifie pas que le prêche devra se faire dans une langue spécifique mais que l'imam pourra à tout le moins échanger avec ses fidèles dans leur langue), et que le fédéral souhaite également une connaissance linguistique, l'Exécutif et le cabinet du ministre de la Justice doivent encore décider de l'attitude à adopter : exiger d'emblée une connaissance de la langue pour ces quatre-vingts nouveaux imams ou leur permettre de rentrer dans un régime de transition ? Car si Koen Geens présente la mesure comme visant la promotion d'un islam « intégré », il ne s'agit pas de recruter et de former de nouveaux imams (les modules de formation ne sont pas encore clairement définis par ailleurs) qui seraient donc porteurs d'une nouvelle vision de l'islam mais, tout d'abord, de rétribuer des imams déjà en fonction depuis des années. Un premier pas, comme l'explique la porte-parole du ministre, Sighield Lacoere : « la stratégie est qu'une religion reconnue, des mosquées reconnues et des imams reconnus, sont autant de partenaires pour avoir un dialogue. »